



Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240312-202411B-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Etaient présents : Didier PHOENIX, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir Jacques LASSALLE, Catherine FARDEL pouvoir Didier PHOENIX, Sophie OLIAS—ZEITSCHERL pouvoir Colette DUPIN, Gilles NAVELLIER

Secrétaire de séance : Isabelle DUVILLARD

DELIB_2024/11_Finances

Demande d'attribution de subvention du Département pour la revitalisation du centre-bourg et la création d'un restaurant

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que la commune a pour ambition de revitaliser son centre-bourg en souhaitant faire rouvrir une épicerie fine, bar, restaurant à Brach. Pour se faire elle a déjà investi, sans subvention, 119 173,97 € en achat de bâtiment d'une ancienne brasserie située 1 Route de Carcans, la licence IV, les frais de notaire, de Géomètre et les frais de démolition.

EXPOSE que le gros œuvre de l'immeuble qui comprendra des logements à l'étage et l'épicerie fine, bar, restaurant en rez-de-chaussée sera réalisé par Domofrance. La Mairie garde à sa charge financière l'aménagement intérieur du rez-de-chaussée de la cellule commerciale qui sera d'environ 215,70 m2.

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66

Acquisition, démolition, Notaire, Géomètre, Licence IV :

119 173,97 € HT

Montant subventionnable des travaux :

Etudes :

327 500,00 €

297 500,00 € HT
30 000,00 € HT

Montant total de l'opération :

446 673,97 € HT

Subvention demandée dans le cadre de la DETR pour les travaux (environ 22,01 %)

65 500,00 €

Subvention demandée à la Région pour les travaux (environ 33,61 %)

100 000,00 €

Subvention demandée au Département pour les travaux

132 000,00 €

(36,07 % coefficient de solidarité 1,23 = 44,37 %)

Autofinancement communal sur l'opération globale (33,40 %)

Autofinancement acquisition, démolition, Notaire, Géomètre, Licence IV :

Autofinancement études :

149 173,97 €

119 173,97 € HT
30 000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE SOLLICITER l'aide du Département au titre du dispositif d'aide au commerce rural,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour la demande de cette subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
I.DUVILLARD

Le Maire,
D.PHOENIX

